



Mairie de Conquereuil

Nombre de Membres :

en exercice: 15

présents : 14

votants : 15

OBJET :

Indemnité d'un conseil municipal

CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Adressé à la S/Préfecture
le :

.Notifié ou Publié
le

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 044-214400442-20260915-20260915INDEMN-DE

Le 15 septembre 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 8 septembre 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. POULAIN Jacques – Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – Mme LEFEVRE Lola – M. HAFIZOU Philippe – Mme HAMON Marie-Anne – M. VINOUE Philippe – M. BONOMI Ronan – Mme JOURDAN Séverine – M. LEULIER Rudy – M. MITARD Erwan – Mme MOUSSEAU Madara – M. LE CORNU Duncan – Mme JALLE Justine.

ÉTAIT ABSENT : Mme BRETECHE Katherine a donné un pouvoir à Mme BENARD Sylvie

Secrétaire de séance : Mme HAMON Marie-Anne

Exposé de M. le Maire,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maximums pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour les conseillers délégués,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,
Considérant que le maire a délégué à M. Duncan Le Cornu le suivi des travaux de la recyclerie, sa mission consistera à servir d'interface entre la mairie et l'association Recycle et Don. Elle inclura également l'étude des plans, le suivi des travaux, le respect des normes ERP, le tout dans un cadre budgétaire contraint.

Il est attribué une indemnité de fonction de 5.64% de l'indice 1027 à M. Duncan Le Cornu (soit env. 200 € nets/mois). Les indemnités de fonction sont versées trimestriellement.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide (1 abstention) :

- **De fixer les indemnités de fonction à 5.64% de l'indice 1027 à M. Duncan Le Cornu à partir de la date de l'arrêté de délégation.**
- **De préciser que les indemnités seront revalorisées automatiquement selon l'évolution de l'indice cité,**
- **D'inscrire les crédits au budget.**

**La secrétaire de séance
Mme Marie-Anne Hamon**

**Le Maire
M. Jacques Poulain**

